

Léon XIV : « La sainteté est pour tous »

Lors de sa catéchèse publique hebdomadaire (mercredi 8er avril 2026), le Pape a médité sur le chapitre V de Lumen gentium, consacré à la vocation universelle à la sainteté dans l'Église, ainsi que sur le chapitre VI, qui porte sur la vie consacrée.

08/04/2026

**Catéchèse. Les Documents du
Concile Vatican II II. La
Constitution dogmatique Lumen
gentium 7. *Sainteté et conseils
évangéliques dans l'Église***

*Chers frères et sœurs, bonjour et
bienvenue !*

La Constitution du Concile Vatican II Lumen Gentium (LG) sur l'Église consacre un chapitre entier, le cinquième, à la vocation universelle à la sainteté de tous les fidèles : chacun de nous est appelé à vivre dans la grâce de Dieu, à pratiquer les vertus et à se conformer au Christ. La sainteté, selon la Constitution conciliaire, n'est pas un privilège réservé à quelques-uns, mais un don qui engage chaque baptisé à tendre vers la perfection de la charité, c'est-à-dire vers la plénitude de l'amour envers Dieu et envers son prochain. La charité est, en effet, le cœur de la sainteté à laquelle tous les croyants

sont appelés : infusée par le Père, à travers son Fils Jésus, cette vertu « oriente tous les moyens de sanctification, leur donne leur âme et les conduit à leur fin » (LG, 42). Le plus haut degré de sainteté, comme aux origines de l'Église, est le martyre, « témoignage suprême de la foi et de la charité » (LG, 50) : c'est pourquoi le texte conciliaire enseigne que tout croyant doit être prêt à confesser le Christ jusqu'à verser son sang (cf. LG, 42), comme cela s'est toujours produit et se produit encore aujourd'hui. Cette disponibilité au témoignage se manifeste chaque fois que les chrétiens laissent dans la société des signes de foi et d'amour, en s'engageant pour la justice.

Tous les sacrements, de façon éminente l'Eucharistie, sont une nourriture qui font croître une vie sainte, assimilant chaque personne au Christ, modèle et mesure de la

sainteté. Il sanctifie l'Église, dont il est le Chef et le Pasteur : la sainteté est, dans cette perspective, son don, qui se manifeste dans notre vie quotidienne chaque fois que nous l'accueillons avec joie et y répondons avec engagement. À ce propos, saint Paul VI, lors de l'audience générale du 20 octobre 1965, rappelait que l'Église, pour être authentique, désire que tous les baptisés soient « des saints, c'est-à-dire véritablement ses enfants dignes, forts et fidèles ». Ceci s'accomplit comme une transformation intérieure, par laquelle la vie de chaque personne est conformée au Christ par la vertu de l'Esprit Saint (cf. *Rm* 8,29; *LG*, 40).

Lumen Gentium décrit la sainteté de l'Église catholique comme l'une de ses caractéristiques constitutives, à recevoir dans la foi, car elle est considérée comme « indéfectiblement sainte » (*LG*, 39). Cela ne signifie pas qu'elle le soit

pleinement et parfaitement, mais qu'elle est appelée à confirmer ce don divin durant son pèlerinage vers la destination éternelle, marchant « à travers les persécutions du monde et les consolations de Dieu » (Saint Augustin, *De civ. Dei* 51,2 ; *LG*, 8). La triste réalité du péché dans l'Église, c'est-à-dire en chacun de nous, invite chacun de nous à entreprendre un changement de vie sérieux, en nous confiant au Seigneur, qui nous renouvelle dans la charité. Cette grâce infinie précisément, qui sanctifie l'Église, nous remet une mission à accomplir jour après jour : celle de notre conversion. Ainsi, la sainteté n'a pas seulement une nature pratique, comme si elle pouvait se réduire à un engagement éthique, aussi grand soit-il, mais elle concerne l'essence même de la vie chrétienne, tant personnelle que communautaire.

Dans cette perspective, la vie consacrée joue un rôle décisif, et la Constitution conciliaire en parle au chapitre six (cf. nn 43-47). Chez le peuple saint de Dieu, elle constitue un signe prophétique du monde nouveau, vécu ici et maintenant dans l'histoire. En effet, ces conseils évangéliques qui façonnent toute expérience de la vie consacrée : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, sont des signes du Royaume de Dieu, déjà présents dans le mystère de l'Église. Ces trois vertus ne sont pas des prescriptions qui enchainent la liberté, mais des dons libérateurs de l'Esprit Saint, par lesquels certains fidèles sont totalement consacrés à Dieu. La pauvreté exprime une confiance totale en la Providence, libérant du calcul et de l'intérêt personnel ; l'obéissance a pour modèle le don de soi que le Christ a fait au Père, libérant de la suspicion et de la domination ; la chasteté est le don d'un cœur entier et pur dans

l'amour, au service de Dieu et de l'Église.

En se conformant à ce mode de vie, les personnes consacrées témoignent de la vocation universelle à la sainteté de toute l'Église, sous la forme d'un engagement radical. Les conseils évangéliques manifestent la pleine participation à la vie du Christ, jusqu'à la croix : c'est précisément par le sacrifice du Crucifié que nous sommes tous rachetés et sanctifiés ! Contemplant cet événement, nous savons qu'il n'est aucune expérience humaine que Dieu ne rachète : même la souffrance, vécue en union avec la Passion du Seigneur, devient un chemin vers la sainteté. La grâce qui convertit et transforme la vie nous fortifie ainsi dans chaque épreuve, nous indiquant pour but non pas un idéal lointain, mais la rencontre avec Dieu, qui s'est fait homme par amour. Que la Vierge Marie, Mère

toute sainte du Verbe incarné,
soutienne et protège toujours notre
chemin.

source : vatican.va

pdf | document généré
automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ci/article/catechese-pape-leon-xiv-vatican-2-la-saintete-est-pour-tous/> (08/04/2026)